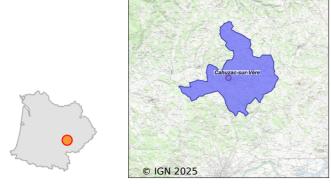


Système d'assainissement 2023 CAHUZAC SUR VERE (COMMUNALE) Réseau de type Mixte





Station: CAHUZAC SUR VERE (COMMUNALE)

Code Sandre 0581051V001

Nom du maître d'ouvrageCA GAILLAC-GRAULHET REGIE COMMUNAUT. GESTIONNom de l'exploitantCA GAILLAC-GRAULHET REGIE COMMUNAUT. GESTION

Date de mise en service janvier 1988

Date de mise hors service

Niveau de traitement Primaire bio simple (Décanteur Digesteur

Capacité 600 équivalent-habitant

Débit nominal temps pluie -

Filières EAU File 1: Prétraitements, Décantation physique, Lit bactérien Filières BOUE File 1: Lits de séchage, Digestion anaérobie mésophile

Filières ODEUR

Coordonnées du point de rejet 612 211, 6 321 188 - Coordonnées établies (précision du décamètre)

(Lambert 93)

Milieu récepteur Rivière - La Vère







Chronologie des raccordements au réseau

Raccordements communaux

55% de Cahuzac-sur-Vère depuis 2009

Observations SDDE

Système de collecte

Le réseau est ancien, de type pseudo-séparatif et exploité en régie communale.

En 2021, la commune a déclaré 181 abonnés raccordés à la station soit 389 habitants. Depuis 2021, la CAGG ne déclare plus le nombre d'abonnés de Cahuzac Sur Vère

Depuis la création de la nouvelle unité de traitement, les réseaux conservés sur le secteur Bourg sont de type mixte (pseudo-séparatif).

Les surcharges hydrauliques observées dans le passé et engendrant des disfonctionnements sur la station sont diminuées, cependant le réseau est toujours sensible aux épisodes pluvieux. Une régulation des volumes admis sur la station a été installée.

3 déversoirs d'orage sont présents (DO de la Méjane, DO du Pigeonnier et DO en tête de station). Seul le DO de la station est réglable.

Le DO de la Méjane (bas du village) et de la station rejettent directement à la Vère. Le DO du Pigeonnier (rte de Gaillac) rejette dans le collecteur pluvial Ø800 puis à la Vère.

Une interconnexion entre le réseau de l'ancienne et de la nouvelle station est toujours présente au niveau du pont, en amont du bac à graisse. Une vanne guillotine permet d'obturer le départ vers l'ancien réseau en Ø200.

Le Schéma d'Assainissement date de février 2002. Il a été complété en 2007 lors de la création du FPR.Une mise a jour du SDA et du diagnostic de réseau est en cours de réalisation portée par la CAGG.

Station d'épuration

La station est un lit bactérien forte charge d'une capacité de 600eh, mise en service en 1987 et exploitée en régie communale.

La compétence assainissement collectif est exercée depuis le 01 janvier 2020 par l'agglomération de Gaillac-Graulhet.

Par convention l'exploitation est assurée par les agents de la commune et la partie budgétaire et financière est gérée par l'agglomération.

La capacité réelle des ouvrages ne permet de traiter que 450eH.

Par temps sec, la station reçoit en moyenne la moitié de sa charge hydraulique et organique.

Par temps de pluie, la station reçoit de forts à-coups hydrauliques.

La qualité du rejet est très fluctuante (sensible aux intempéries et aux périodes de l'année).

De nombreuses améliorations ont été apportées par la collectivité sur les installations pour optimiser le fonctionnement global de la station.

Une régulation a été installée permettant la gestion du poste de relevage (notamment la gestion des surdébits) et de la recirculation des boues.

Les réglages ont été ajustés pour affiner le traitement et trouver le meilleur équilibre biologique. Cependant, le dimensionnement des ouvrages (décanteur-digesteur, lit bactérien et sprinkler) et leur conception (clarificateur statique) ne permettent pas d'optimiser les temps de séjours et de recirculation des boues. Les volumes relevés et recirculés sont trop important pour le DD et le sprinkler sous-dimensionné ; ils peuvent engendrer des débordements. Les vitesses ascensionnelles sont difficilement respectées. Des remontées de boues sont observées en surface du clarificateur et les départs de boues au cours d'eau sont fréquents.

La station est exploitée par les employés communaux volontaires qui assurent des passages réguliers sur cette installation qui nécessite une présence quotidienne.

Au vu des résultats médiocres d'épuration, des problématiques de sécurité du personnel et de l'obsolécence de cette unité épuratoire, une réflexion doit être menée quant à son devenir.

" Un suivi d'incidence du fonctionnement du système d'assainissement sur le milieu récepteur a été initié







conjointement par les services de l'état et l'AEAG, pour une durée de 3 ans (2017, 2018, 2019).

Afin d'évaluer l'impact du rejet d'eau traitée et des déversements en tête de station d'épuration (by-pass), sur le milieu récepteur, et la capacité auto épuratrice de ce dernier, des mesures de débits et des prélèvements d'eau pour analyses physico chimiques ont été réalisé en amont et en aval du rejet, 2 fois par an (en moyennes et basses eaux).

Un Indice Biologique Diatomée (IBD) a complété également ce programme de surveillance lors de la période de basses eaux.

Ce suivi a été prolongé pour une durée de 3 ans de 2020 à 2022

Les conclusions des 2 rapports d'incidences indiquent que le système d'assainissement de Cahuzac sur Vère bourg semble avoir un impact limité sur le milieu récepteur qui a un bon pouvoir de dilution".

Cependant, les constations des syndicats de rivières et des usagers du cours d'eau font état de fréquents rejets d'aspect très chargés au cours d'eau.

Le SATESE du département du Tarn assiste la collectivité dans le suivi et la gestion de son système d'assainissement et réalise annuellement des visites d'assistance technique

Sous produits

Les boues sont extraites du décanteur-digesteur 2 à 3 fois par an. Elles sont stockées et séchées sur les lits de séchages avant épandage non réglementaire. Depuis 2020, les boues ne sont plus évacuées. Une étude doit être rapidement menée pour régulariser l'évacuation et le traitement des boues (absence de plan d'épandage conforme et d'hygiénisation). Dans l'attente, les boues seront pompées directement au niveau du décanteur et évacuées par un camion hydrocureur pour être traitées en station d'épuration. Les boues stockées dans les lits de séchage devront être valorisées sur une plate forme de compostage.

La commune déclare extraire 3.4 T de boues à 56% de siccité, soit 1.9T de MS (Matières Sèches).

Données chiffrées

Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	$28~\mathrm{m}3/\mathrm{j}$	23~%			$28~\mathrm{m}3/\mathrm{j}$	
DBO5	$7,3~{ m Kg/j}$	21 %	$260~\mathrm{mg/l}$	96 %	$0.3~{ m Kg/j}$	11,1 mg/l
DCO	$23~{ m Kg/j}$	34 %	820 mg/l	93 %	$1,5~{ m Kg/j}$	54 mg/l
MES	10,1 Kg/j		360 mg/l	90 %	1 Kg/j	36 mg/l
NGL	$3~{ m Kg/j}$		108 mg/l	43 %	$1.7~\mathrm{Kg/j}$	61 mg/l
NTK	$3~{ m Kg/j}$		108 mg/l	61 %	$1,2~\mathrm{Kg/j}$	42 mg/l
PT	$0.3~{ m Kg/j}$		11,4 mg/l	-3,1 %	$0.3~{ m Kg/j}$	11,8 mg/l

Problèmes rencontrés en 2023

Problèmes liés...

à la collecte des effluents	Non
à l'atteinte des performances européennes	Non
à l'autosurveillance	Non
à l'exploitation des ouvrages	Non
à la production des boues	Non
à la vétusté	Non
à la destination des sous-produits	Non







Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (http://adour-garonne.eaufrance.fr).

 $Acc\'{e}s \`{a} la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0581051V001$



